




Fiche signalétique



Déboucheur liquide

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Manufacturier	: HG International b.v.	Code	: 1391041
Adresse	: Damsluisweg 70 1332 EJ Almere	No de fiche signalétique	: 1.01
Pays	: Pays-Bas	Date de validation	: 5/19/2010.
No de téléphone:	: +31 (0)36 54 94 700	Date d'impression	: 5/19/2010.
Fax	: +31 (0)36 54 94 744	Nom du responsable	: P. Stienstra
Internet:	: www.hg.eu	No de téléphone:	: +1.705.726.5445
Fournisseur	: Solstrand Trading	Fax	: +1.705.734.0857
Adresse	: 60 Lockhart road Barrie, Ontario L4N 9G8	Pays	: Canada
Utilisations	: Nettoyant.		
 En cas d'urgence	: Chem. Tel Inc. (813) 248 0585 or Toll free (800) 255 3924		

Section 2. Composition et information sur les ingrédients

Nom	No CAS	% en poids	Limites d'exposition
aqua	7732-18-5	30-100	Non disponible.
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	15 - 30	Non disponible.
poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-hydroxy-, c12-14-alkyl ethers, sodium salts	68891-38-3	1 - 5	Non disponible.
sodium 2-butoxyethyl sulphate	67656-24-0	1-5	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

État physique et Apparence : Liquide.

Vue d'ensemble des urgences : DANGER

CORROSIF.
PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU.
NE PAS ingérer.
Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux : Gravement corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures.

Peau : Gravement corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures.

Inhalation : Corrosif pour les voies respiratoires.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Effets chroniques potentiels sur la santé : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Non disponible.
EFFETS MUTAGÈNES: Non disponible.
EFFETS TÉRATOGENES: Non disponible.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Signes/symptômes de surexposition : Provoque des brûlures aux yeux et à la peau. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Voir Information toxicologique (section 11)

Suite à la page suivante

Section 4. Premiers soins

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les vêtements contaminés à fond avec de l'eau avant de vous déshabiller ou portez des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Note au médecin traitant** : Non disponible.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Non applicable
- Température d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Limites d'inflammabilité** : Non applicable.
- Produits de la combustion** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal
- Risques d'incendie en présence de substances diverses** : Non disponible.
- Risques d'explosion en présence de substances diverses** : Non applicable.
- Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Aucune remarque additionnelle.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Non applicable

Suite à la page suivante

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Système de contrôle technique** : Aucune ventilation particulière requise. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection individuelle

- Yeux** : Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Peau** : Recommandé: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à aduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : >8 heures (temps de protection): Gants en caoutchouc butyl.
- Autre protection** : Non disponible.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



- Protection individuelle lors d'un grand déversement** : Lunettes étanches anti-éclaboussures. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante. Consulter un spécialiste avant de toucher à ce produit.

Nom du produit

Limites d'exposition

Suite à la page suivante

Hydroxyde de sodium

ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques:

CEIL: 2 mg/m³[Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.](#)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et Apparence	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Inodore.
pH	: 13 à 14 [Conc. (% poids / poids): 100%]
Densité relative	: 1.243 g/cm ³ (20°C / 68°F)
Viscosité	: Non disponible.
Solubilité	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau chaude. Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
Point d'éclair	: Non applicable.
Caractéristiques d'explosivité	: Non applicable.
Propriétés oxydantes	: Non disponible.
Remarques physico-chimiques	: Solubility in other solvents: not soluble

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité	: Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Incompatibilité avec différentes substances	: Extrêmement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides.
Produits de décomposition dangereux	: oxydes de carbone (CO, CO ₂)
Polymérisation Dangereuse	: Ne se produira pas.

Section 11. Information toxicologique

Hydroxyde de sodium	Dlmin	500 mg/kg	Orale	Lapin
poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-hydroxy-, c12-14-alkyl ethers, sodium salts	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
sodium 2-butoxyethyl sulphate	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Effets chroniques sur les humains	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : poumons, peau, oeil, cristallin ou cornée.			
Autres effets toxiques sur les humains	: Extrêmement dangereux par la voie d'exposition suivante: de contact cutané (corrosif, irritant), contact avec les yeux (irritant, corrosif), action corrosive sur les poumons).			
Remarque spéciale sur la toxicité pour les animaux	: Aucune remarque additionnelle.			
Remarque spéciale sur les effets chroniques sur les humains	: Aucune remarque additionnelle.			
Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains	: Aucune remarque additionnelle.			
Effets spécifiques				
Effets cancérogènes	: Aucun effet important ou danger critique connu.			
Effets mutagènes	: Aucun effet important ou danger critique connu.			
Toxicité au niveau reproductif	: Aucun effet important ou danger critique connu.			

Suite à la page suivante

Section 12. Information sur l'écologie

Hydroxyde de sodium	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
sodium 2-butoxyethyl sulphate	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo- .omega.-hydroxy-, c12-14-alkyl ethers, sodium salts	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.

DBO et DCO	: Non disponible.
Biodégradable/OCDE	: Biodégradable
Mobilité	: Non disponible.
Produits de dégradation	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Quelques oxydes métalliques.
Toxicité des produits de biodégradation	: Le produit et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.
Remarque spéciale sur les produits de biodégradation	: Non disponible.




Section 13. Considérations lors de l'élimination

Information sur les déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible.

[Consulter les autorités locales ou régionales.](#)

Section 14. Information relative au transport

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	1760	CORROSIVE LIQUID N.O.S. (Sodium Hydroxide, 20%, mixture), class 8, UN 1760, PG II (Hydroxyde de sodium)	8	II		Quantité limitée Oui.
Classification pour le TMD	1760	CORROSIVE LIQUID N.O.S. (Sodium Hydroxide, 20%, mixture), class 8, UN 1760, PG II (Hydroxyde de sodium)	8	II		-
Classe ADR/RID	1760	UN 1760, CORROSIVE LIQUID N.O.S. (Sodium Hydroxide, mixture), class 8, UN 1760, II, ADR Mélange. (Hydroxyde de sodium)	8	II		Numéro d'identification du danger 80 Quantité à déclarer 4 Quantité limitée LQ22

Suite à la page suivante

Classe IMDG	1760	CORROSIVE LIQUID N.O.S. (Sodium Hydroxide, 20%, mixture), class 8, UN 1760, PG II mixture	8	II		Emergency schedules (EmS) F-A, S-B Reportable quantity 30
Classe IATA-DGR	1760	CORROSIVE LIQUID N.O.S. (Sodium Hydroxide, 20%, mixture), class 8, UN 1760, PG II mixture	8	III		-

Section 15. Information réglementaire

SIMDUT (Canada) : Class E: Matières corrosives
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):
 Aucun des composants n'est répertorié.
ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
NPRI canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

EINECS :
DSCL (CEE) : R35- Provoque de graves brûlures.
Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.
Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.
Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.

Section 16. Renseignements supplémentaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : CORROSIF.
 PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	3
Risques d'incendie		0
Réactivité		3
Protection individuelle		C

National Fire Protection Association (États-Unis)



Références : Non disponible.
Autres considérations spéciales : Non disponible.

Date d'impression : 5/19/2010.
Date d'édition : 5/19/2010.
Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.
Version : 1.01

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.